



# Mairie de Villargondran

## COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Vendredi 19 décembre 2014

**Présents :** ROSSI Philippe, Maire, RICCIO Georges, CATTELAN Maurice, BOIS Hélène, CRETIN Philippe, Adjoint, BOIS Stephan, DURUISSEAU Gilles, JAMEN Pascal, MAGNIN Céline, MERLOZ Christiane, PRAT Claudine, RICCIO Franck, RONQUETTE Loredana, ROSSAT Philippe, SALLIERE Michel.

**En retard :** RONQUETTE Loredana

**Désignation du secrétaire de séance :** Gilles DURUISSEAU.

### **1 – approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 14 novembre 2014**

Pas de remarque.

**Vote : 14 pour**

### **2 – interdiction circulation des poids lourds sur D 1006**

Cette même délibération a été prise au Syndicat du Pays de Maurienne et à la CCCM. Il est constaté que le transit international des poids lourds emprunte de plus en plus la RD 1006 au détriment de l'A43. Cette situation n'est pas sans engendrer des nuisances environnementales par des rejets polluants lors des changements de vitesse aux ronds-points ou aux feux tricolores, des problèmes de sécurité avec les véhicules légers notamment en période hivernale et des dégradations de chaussée accentuées au niveau des giratoires. Il est demandé au Préfet de prendre un arrêté interdisant la circulation des poids lourds, excepté pour les transports de desserte locale, sur la RD 1006 entre la commune d'Aiton et le Freney.

**Vote : 14 pour**

### **3 – interdiction circulation Euro 1 au tunnel du Fréjus**

Arrivée de Loredana RONQUETTE.

L'interdiction des poids lourds de norme Euro 1 a été obtenue lors de la dernière commission intergouvernementale (CIG) du tunnel du Fréjus en mai dernier. Toutefois la date d'entrée en vigueur de cette disposition sera définie lors d'une prochaine réunion de cette même instance. Il est également rappelé que le tunnel du Mont-Blanc est actuellement interdit aux poids lourds de norme Euro 0,1 et 2.

Il est demandé que la date d'entrée en vigueur de la disposition interdisant les poids lourds de norme Euro 1 au tunnel du Fréjus soit prise dans les meilleurs délais,

Il faut également refuser la différence de traitement entre les tunnels du Fréjus et du Mont-Blanc, le seuil des « Euro 3 » étant retenu dans ce dernier, et exiger du Gouvernement des mesures harmonisées pour les deux tunnels du Mont-Blanc et du Fréjus dans le cadre de nouvelles dispositions à venir.

**Vote : 15 pour**

### **4 – motion de soutien pour le vœu de répartition équitable du trafic entre les tunnels du Fréjus et du Mont-Blanc**

Dans le prolongement du percement final du second tube du tunnel routier du Fréjus le 17 novembre 2014, il est porté à la connaissance des élus, un courrier de Monsieur le Préfet en date du 3 décembre 2014 dans lequel ce dernier rappelle les mesures de régulation à intervenir dans le tunnel qu'il s'agisse du respect du seuil maximal de véhicules poids lourds à ne pas dépasser (4 200 véhicules/jour dans les deux sens), du classement « Euro » des véhicules empruntant le tunnel, de la lutte contre les pics de pollution et du comité de suivi

des transports et de la qualité de l'air que le sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne doit installer.

Le Maire donne lecture du vœu des élus du Syndicat du Pays de Maurienne qui exigent que la montée en puissance éventuelle du trafic au tunnel du Fréjus ne se réalise pas au détriment de la qualité de vie et de la santé de ses habitants, qui refusent la discrimination de traitement entre les deux ouvrages du Fréjus et du Mont-Blanc et réaffirment que l'amélioration de la sécurité des usagers au tunnel du Fréjus (circulation monodirectionnelle avec une seule voie de circulation, dans le sens de la France vers l'Italie pour le tube actuel, dans le sens de l'Italie vers la France pour le second tube) ne soit pas de nature ou le prétexte à limiter, voire fermer le tunnel du Mont-Blanc à la circulation poids lourds, qui réclament que les travaux projetés au niveau du viaduc du Charmaix le soient avec un seul sens par voie de circulation, qui demandent que le second tube soit équipé de toutes les garanties de sécurité (ventilation, gaine d'évacuation de l'air vicié gaine d'air frais) avec le plus haut niveau de performance, et qui revendiquent la création d'une plateforme ferroviaire dans l'Est Lyonnais, véritable signe fort donné par les Pouvoirs Publics pour augmenter le fret par le ferroutage.

**Vote : 15 pour**

### **5 – motion du dépôt FRET SNCF**

Le projet de fermeture du dépôt traction de St Jean de Maurienne et de sa délocalisation, en partie, sur le site de Modane a été abandonné.

Cependant ce maintien de site risque d'être de courte durée compte tenu de l'expropriation dans le cadre du chantier Lyon/Turin.

La nouvelle gare internationale de St Jean de Maurienne est un enjeu stratégique et primordial dans le développement de notre territoire. Elle doit permettre surtout le maintien voire l'expansion de l'activité FRET locale (Arkema, Trimet, Ferropem) et internationale qui est la mission première du Lyon Turin.

Afin de ne pas porter atteinte à l'emploi SNCF dans la vallée de la Maurienne de façon prématurée et compte tenu de l'impact significatif du chantier sur le bassin de vie, il est demandé à la SNCF de maintenir le dépôt FRET de St Jean de Maurienne jusqu'à la démolition effective de l'ensemble gare dépôt imposée par le chantier Lyon Turin, et d'intégrer dès à présent le dépôt FRET au sein du projet de la future gare internationale. Il est donc demandé par conséquent, à LTF de traiter l'expropriation du dépôt, en même temps que la gare actuelle de St Jean de Maurienne.

**Vote : 15 pour**

### **6 – tarifs pour participation école de musique**

Monsieur le Maire communique les tarifs de l'école de musique.

Après réflexion, la participation ne sera accordée que pour les enfants et élèves n'ayant aucun lien avec St Jean pour :

\* l'éveil musical, atelier musique actuelle : à 100% de la différence entre les élèves ayant un lien avec St Jean et ceux n'en ayant pas, soit 99 € pour 2014/2015. (coût : 249 €).

\* les enfants, jeunes et étudiants : à 30 % du montant total du tarif appliqué, soit 325.50 €. (coût : 1085 €).

Ces pourcentages seront appliqués chaque année suivant les tarifs révisés.

**Vote : 15 pour**

### **7 – indemnité de conseil à la Trésorière**

Ce décompte a été établi par Mme Muriel BESSON, pour une gestion de 360 jours. L'indemnité demandée est de 513.22 € brut.

Après avoir longuement débattu,

**Vote : 1 contre 5 abstentions 9 pour**

### **8 – frais de déplacement de l'intervenante d'italien**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'inspecteur de l'éducation nationale demandant une contribution pour les frais de déplacement de l'intervenante à l'école (non payés par l'académie) pour un montant 225 € (25€ pendant 9 mois de prestations).

Comme pour l'intervenante dont la demande a été délibérée lors d'un précédent conseil il est proposé un montant de 100 €.

**Vote : 15 pour**

### **9 – création d'un poste d'adjoint technique**

Suite à une réorganisation au niveau du personnel scolaire, il est proposé de créer un poste pour l'entretien des locaux pour un horaire hebdomadaire de 8 h. à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Vote : 15 pour**

### **10- modification durée hebdomadaire restauration et entretien**

Monsieur le Maire explique que la création de ces 2 postes a été validée antérieurement mais qu'il y a lieu de rajouter la durée du temps de travail.

Soit pour le poste de restauration, une durée de 10 h.40 hebdomadaire, et pour le poste entretien, 15 h.03.

Il est rappelé que les emplois en CDD se transforment en CDI au terme de 6 ans de contrats à durée déterminée successifs.

**Vote : 15 pour**

### **11 – groupement de commande pour mise en accessibilité ERP**

La Communauté de Communes Cœur de Maurienne souhaite lancer un marché pour effectuer le diagnostic accessibilité de ses E.R.P ainsi que sur le transport, compétence de la Communauté de Communes.

Pour répondre à leurs propres besoins respectifs, les communes ont souhaité s'y associer en vue d'engager un marché public.

Il est ainsi convenu de constituer un groupement de commandes réunissant les 6 communes membres, afin de passer un marché de services / prestations selon la procédure adaptée ouverte, marché à bons de commandes à compter de leurs notifications aux titulaires.

Un nouveau décret assouplit les délais, la date de dépôt est reportée au 30 septembre.

Une commission spéciale sera mise en place au sein de la CCCM et pourra intervenir dans chaque commune.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de l'autoriser à valider cette proposition et signer la convention.

**Vote : 15 pour**

### **12 – autorisation pour engagement ¼ des dépenses d'investissement**

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal, avant adoption du budget 2015, de faire application de cette disposition à hauteur de **261 045 €** (< 25 % X 787 580 €) ventilés de la manière suivante pour le BP M14 :

Au chapitre 21: 201 045 €

Journaux électronique : 15 000 €

Abris bus : 10 000 €

Signalisation : 10 000 €

Ordinateurs : 2 000 €

Autres immos : 164 045 €

Au chapitre 23 : 60 000 €

Place des Anciens Combattants étude, travaux : 30 000 €

Autres immos : 30 000 €

Et à hauteur de **43 110 €** (< 25 % X 107 538 €) ventilés de la manière suivante pour le BP M49 :

Au chapitre 21 : 13 110 €

Achat de compteurs : 5 000 €

Autres immos : 8 110 €

Au chapitre 23 : 30 000 €

Travaux de voirie et réseaux : 20 000 €

Autres immos : 10 000 €

**Vote : 15 pour**

### **13 – modification délibération achat terrain DURIEUX**

Lors de la réunion du 19 septembre dernier concernant l'achat à Mme et M. DURIEUX Denis domiciliée Chef-lieu à MONTVERNIER (Savoie) de 2 parcelles G 206 « La Grace » de 209 m<sup>2</sup> et G 214 « La Grace » de 1308 m<sup>2</sup> le montant proposé était de 16 500 €.

Ces parcelles appartiennent en propre à Mme DURIEUX Denis, née DUC Liliane.

Il est demandé de revoir le prix d'achat à la baisse, à savoir 15 000 € pour éviter des frais supplémentaires suite à cette vente.

**Vote : 15 pour**

### **14 – subvention école St Joseph**

Lecture du courrier reçu le 4 décembre, demandant une participation aux frais de scolarisation de 6 enfants de la commune inscrits dans cette école privée.

Considérant qu'une école publique est sur le territoire de la commune de Villargondran, le conseil ne donne pas suite à cette demande.

**Vote : 15 contre**

### **15 – validation projet sécurité circulation routière**

La réunion publique s'est bien déroulée.

Les radars pédagogiques ont été livrés et vont être mis en place durant les vacances. De même pour les journaux électroniques, 1 sera installé vers la salle polyvalente, le second en amont du rond-point de la Goratière.

Le recensement des panneaux à installer sera programmé courant janvier.

En 2015 également, sera programmée une réunion avec le Conseil Général pour la signalisation de la route des Anciennes Resses.

### **15 – questions diverses**

Les abris bus chemin du Camp et Anciennes Resses sont installés. Les abris bois vont être enlevés.

Pour information, une rencontre avec les riverains de la place des Anciens Combattants a lieu en Mairie lundi 22, une réunion publique est prévue pour présentation de l'aménagement futur de cette place.

Les vœux du Maire se feront samedi 10 janvier à 19 h.

Les vœux de la CCCM se feront le mardi 27 janvier, tous les conseillers sont invités.

Hélène BOIS remercie toutes les personnes qui se sont investies dans le cadre du Telethon.

Les haies d'un particulier gênent la circulation rue les Ferrandières, un courrier lui sera adressé.

Fin de séance : 19 h.45